



Avis d'Appels d'Offres

AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIEENNE EN AFIRQUE ET MADAGASCAR
(ASECNA)

REPRESENTATION AUPRES DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

AON N°: 2023/001207/ASECNA/DGRP/IGE/IGC

1. L'ASECNA a prévu dans le cadre de son Plan des Services et d'Equipements (PSE) 2023, pour la réalisation des travaux de construction d'une clôture avec guérite autour de la centrale électrique de l'aéroport international de Malabo. Il est prévu qu'une partie du budget voté pour la mise en œuvre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché passé à cet effet.
2. L'ASECNA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la construction d'une clôture avec guérite autour de la centrale électrique de l'aéroport international de Malabo
3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres ouvrir la page www.asecna.aero dans la rubrique PUBLICATION/MEDIAS et pour plus d'informations se diriger dans les bureaux du Chargé maintenance des infrastructures de génie-civil de la Représentation de l'ASECNA en Guinée Equatoriale BP 416 Malabo. Téléphone +240 222 026 083 le chargé MIGC.
4. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, à la Paierie de la Représentation de l'ASECNA en Guinée Equatoriale sis à l'Aéroport international de Malabo et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs CFA (50 000 FCFA). Le paiement est effectué en espèce ou par chèque de banque barré. Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis en mains propres au soumissionnaire ou à son représentant désigné.
5. La visite de site est obligatoire. Une visite du site sera organisée par l'ASECNA pendant la période **du 07 au 11 Août 2023 entre 10h et 12h**, le lieu de rencontre est le bloc technique de l'Aéroport de Malabo.
6. La Règlementation des Marchés de Toute Nature passés par l'ASECNA, les clauses des Instructions aux Soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de travaux, publié par l'ASECNA.
7. Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat du cabinet du Représentant de l'ASECNA en Guinée Equatoriale sis à l'Aéroport international de Malabo, au plus **tard le 30/08/2023 à 12 heures** précises et être accompagnées d'une garantie d'offre ou de **soumission** d'un montant au moins **égal à 2% du montant de l'offre**.
8. Les offres demeureront valides pour une durée de **180 jours** à compter de la date d'ouverture des plis fixée au **31/08/2023 à 13h00**.
9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **31/08/2023, à 13 heures**, à la salle de réunion du bloc technique de l'Aéroport International de Malabo- ASECNA- BP 416 Malabo.



Le Représentant de l'ASECNA.

Léandro MIKO ANGUE